



SAS IFOR

139 Rue du Faubourg Saint Honoré

75008 PARIS

T. 01 42 56 49 67

F. 01 42 25 52 61

www.ifec.fr

La lutte Anti-Blanchiment : Les nouvelles normes professionnelles applicables en 2021 aux professionnels comptables : principales dispositions et incidences sur nos missions (CAC/EC)

PUBLIC

Collaborateurs ; Commissaires aux comptes ; Experts-comptables

DUREE

0,5 jour(s) - 2 h

Nb minimum de participants : 8

PRE REQUIS

AUCUN

OBJECTIFS FORMATION

Cette formation essentiellement axée sur les aspects pratiques a pour objectif principal d'apporter une aide aux experts-comptables et aux commissaires aux comptes dans l'exercice de leurs obligations de vigilance et de détection des délits de blanchiment et de corruption pouvant se produire dans l'entité ; elle présente différentes situations auxquelles les professionnels comptables l'expert-comptable peuvent être confrontés qui justifient la rédaction d'une déclaration de soupçon à TRACFIN ou d'une révélation de faits délictueux au procureur de la République .Elle précise par ailleurs les prestations que le commissaire aux comptes peut effectuer en dehors de sa mission légale pour ce qui concerne les procédures de contrôles comptables à mettre en place dans l'entreprise au titre du plan anticorruption.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Savoir identifier les situations et les montages à risques : illustration à l'aide de situations réelles

Connaitre les modalités pratiques de communication avec les autorités de tutelle

Analyser les nouvelles obligations requises par les nouvelles normes professionnelles 2019

Présenter les modalités pratiques du nouveau contrôle qualité applicable à compter de 2020

Définir le périmètre des prestations susceptibles d'être effectuées par le commissaire aux comptes dans le cadre du plan anticorruption

Constituer la documentation requise pour le contrôle qualité

CONTENU PEDAGOGIQUE

La première est consacrée au délit de corruption et de trafic d'influence ;elle évoquera les questions fondamentales telles que :

Qu'est ce que la conformité anticorruption?

Quel est l'engagement attendu des dirigeants?

Quelle est la mission de la Fonction Conformité Anticorruption (FCA) au sein de l'entité ?

Comment mettre en place la FCA?

Quel profil pour le responsable de la FCA?

Quelle doit être la place de la FCA au sein des autres fonctions de l'entité;

Quels doivent être les moyens matériels ,humains et financiers accordés;

Quelles missions possibles pour les professionnels comptables et leurs limites notamment pour le CAC de l'entité

La seconde traite du délit de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et sera illustrée par une documentation pratique permettant au professionnel assujetti à l'obligation de déclaration de soupçon de répondre efficacement aux attentes de TRACFIN ;par ailleurs ,la nouvelle procédure de révélation des faits délictueux instituée par la circulaire de la Chancellerie de 2014 sera évoquée.

MOYENS & METHODES PEDAGOGIQUE

Exposé

Documentation technique

Modalités de la classe virtuelle

Assistance technique et pédagogique:

L'assistance technique est assurée par d'une équipe dédiée au sein de notre organisme. Un membre de cette équipe reste connecté tout au long des séances afin de pouvoir intervenir en cas de difficultés techniques.

Les participants peuvent joindre notre équipe par mail ou téléphone

Le formateur assure l'assistance pédagogique pendant la classe virtuelle.

La classe virtuelle, animée par 1formateur expert du domaine et de l'animation de classe virtuelle. Un premier temps est consacré à des apports d'expertise sur le contenu. Un second temps le formateur assure l'assistance pédagogique en mode synchrone à la demande de chacun des participants. Le formateur apporte des expertises complémentaires utiles.

Le formateur évalue la bonne compréhension et l'assimilation des participants grâce aux activités interactives et des quiz, sur la base du référentiel des compétences à développer.

Un certificat de réalisation de la formation est adressé aux participants à l'issue de la formation ainsi qu'un relevé des temps de connexion

EVALUATION DE LA FORMATION / SANCTION DE LA FORMATION

. Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

DEROULEMENT

Horaires : 10 H - 12 H

Déjeuner : le déjeuner est libre, le créneau de celui-ci est défini par l'animateur

Nombre minimum de participants : 8

Nombre maximum de participants : 18

FORMATEUR

Guy ZERAH

Expert-comptable / Commissaire aux comptes

Concepteur et animateur

Modalités de la classe virtuelle

- Assistance technique et pédagogique:

L'assistance technique est assurée par d'une équipe dédiée au sein de notre organisme. Un

membre de cette équipe reste connecté tout au long des séances afin de pouvoir intervenir en

cas de difficultés techniques.

- Les participants peuvent joindre notre équipe par mail ou téléphone.

- Le formateur assure l'assistance pédagogique pendant la classe virtuelle.

• La classe virtuelle, animée par 1formateur expert du domaine et de l'animation de classe virtuelle. Un premier temps est consacré à des apports d'expertise sur le contenu. Un second temps le formateur assure l'assistance pédagogique en mode synchrone à la demande

de chacun des participants. Le formateur apporte des expertises complémentaires utiles.

- Le formateur évalue la bonne compréhension et l'assimilation des participants grâce aux activités
- interactives et des quiz, sur la base du référentiel des compétences à développer.
- Un certificat de réalisation de la formation est adressé aux participants à l'issue de la formation ainsi qu'un relevé des temps de connexion

TARIFS HT:

Adhérent IFEC : 129 €

Adhérent IFEC + CJEC : 99 €

Adhérent IFEC + ANECS : 99 €

Adhérent IFEC + Stagiaire : 99 €

Adhérent IFEC +Inscrits à l'ordre < 5ans : 99 €

Non Adhérent IFEC : 149 €